MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7º ARRONDISSEMENT

PV N° 03/07/22

PROCÈS-VERBAL

Sous forme de compte rendu de la réunion du Conseil d'Arrondissement du 16 mai 2022

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 16 mai 2022 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Bruno DELGADO ayant donné pouvoir à Monsieur Jean LAUSSUCQ. Madame Anne-Claire LEBELT ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE est arrivée à 18h38 lors de la communication du Maire (sans vote), puis a pris part au vote de tous les autres projets de délibération.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Or

Madame le Maire annonce l'ouverture de la séance et informe les participants de l'absence de Bruno DELGADO qui a donné un pouvoir à Jean LAUSSUCQ et d'Anne-Claire LEBELT qui a donné son pouvoir à Josiane GAUDE.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2022 009

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Madame le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance, en la personne de Christophe POISSON et Nathalie BADIER comme secrétaire de séance auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 009.

Pour: 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote : /

2 - <u>Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 7</u> mars 2022. 07 2022 010

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 mars à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 010.

Pour: 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

3 - <u>Communication du Maire. Exécution de la programmation des Investissements</u> d'Intérêt Locale (ILL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2021.

Madame le Maire indique que communication fait état du bilan de l'exécution des crédits IIL pour l'année 2021.

Madame le Maire précise que toutes les opérations sont suivies de très près, non seulement pour s'assurer de la priorité donnée entre les différentes opérations, mais également de leur cohérence.

N

Madame le Maire précise également que cette délibération permet, comme chaque année, de présenter les opérations réalisées qui sécurisent les déplacements et embellissent l'arrondissement.

Madame le Maire indique que parler d'embellissement et de la Ville de Paris dans une même phrase est paradoxale.

Madame le Maire présente les travaux d'ampleur réalisés sur les équipements de proximité. Elle précise que l'essentiel des investissements porte sur la modernisation, la sécurisation ou la mise aux normes des écoles : la Motte-Picquet, Camou, Saint-Dominique, Las Cases, Rapp mais aussi une partie sur la Mairie du 7^e, le centre sportif Cler via la rénovation et la mise en accessibilité de l'accueil, des toilettes et des locaux sociaux.

Madame le Maire présente également les opérations financées sur les crédits dédiés à l'espace public : aménagements de sécurité au carrefour Duquesne Breteuil Estrées, sécurisation du carrefour la Motte-Picquet/Tour-Maubourg, la réfection d'une partie Suffren, entre la rue Jean Rey et l'avenue Joseph Bouvard, la réfection du parking de la Tour-Maubourg et la réfection de la chaussée rue Saint-Guillaume entre la rue Grenelle et le boulevard Saint-Germain.

Madame le Maire ajoute que d'autres projets d'importance qui ont été réalisés en début d'année 2022, sur d'autres enveloppes, méritent d'être portés explicitement à la connaissance du Conseil d'Arrondissement : les travaux de restructuration du premier étage à la crèche Grenelle, la rénovation d'une aire de jeux du Champ de Mars, celle du square des Missions étrangères ainsi que la fin des travaux de la rue Eblé dont le surfaçage sera terminé d'ici la mijuin.

Madame le Maire précise également que les travaux de réfection du tapis du boulevard Raspail auront lieu cet été grâce aux crédits dédiés obtenus l'an passé.

Madame le Maire rappelle que cette communication est sans vote.

4 - <u>Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2021 de l'État spécial du 7^e arrondissement. 07 2022 011</u>

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire annonce qu'elle est tenue de s'absenter pour que le Conseil d'arrondissement puisse valider le compte administratif de l'année 2021.

Madame le Maire propose de désigner Jean LAUSSUCQ à titre de Président de séance pour l'examen du compte administratif.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 011.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

M :

5 - <u>Approbation du compte administratif 2021 de l'État spécial du 7^e arrondissement.</u> 07 2022 012

Rapporteur: Monsieur Jean LAUSSUCQ

Monsieur Jean LAUSSUCQ rappelle que la Mairie d'arrondissement dispose de trois dotations. La première est la dotation d'animation locale. Au titre de l'année 2021, la Mairie d'arrondissement a ouvert des crédits pour un montant de 407 208,90 euros. 405 315,98 euros ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 99,54 %. Cette exécution se décompose en deux composantes, l'animation locale et culturelle à proprement parler, pour les manifestations à caractère local souhaitées par Madame la Maire et qui ont été réalisées par les équipes de la mairie. L'enveloppe a été exécutée à hauteur de 99,45 %. La seconde enveloppe, celle des travaux urgents, permet, comme son nom l'indique, la réalisation de travaux urgents dans nos équipements de proximité. Le taux d'exécution est de 99,68 %. Au titre de cette dotation, la Mairie d'arrondissement aura à reporter au budget supplémentaire 2022 le montant de 1 892,92 euros, dont 485,10 euros de crédits libres d'emploi.

Monsieur Jean LAUSSUCQ ajoute que la seconde dotation est une dotation de gestion locale. Il rappelle que le montant des crédits ouverts sur cette dotation d'établissait à 1 839 198,80 euros, dont 1 751 796,40 € ont été mandaté. Le solde non exécuté s'établit donc 4,75 %. Il propose de reporter l'ensemble des crédits non engagés, à savoir un montant de 87 402,40 euros.

Monsieur Jean LAUSSUCQ aborde la troisième dotation, la dotation d'investissement qui permet l'acquisition de matériel, la réalisation de travaux pour les équipements de proximité. En 2021, la Mairie d'arrondissement a ouvert des crédits à hauteur de 162 746,28 euros, dont 159 892,91 euros ont été mandatés soit un taux d'exécution de 98,25 %.

Monsieur Jean LAUSSUCQ propose, pour cette troisième et dernière dotation, de reporter un montant de 1 853,57 euros de crédits libres d'emploi. Au total, il conviendra de reporter pour l'exercice 2022 un montant de 92 148,69 euros pour les trois dotations. Le taux d'exécution global s'établit donc en 2021, toutes dotations confondues, à 96,18 %, et les crédits libres d'emploi non exécutés et non engagés s'élèvent donc 4 986,09 euros pour un budget total de 2 409 153,98 euros.

Monsieur Jean LAUSSUCQ profite de cette communication pour remercier l'ensemble des directions opérationnelles qui se sont mobilisées pour l'exécution du budget et particulièrement, sous la direction de Monsieur XAVIER, le service de l'état spécial qui nous obtient encore cette année des résultats tout à fait satisfaisants en matière d'exécution budgétaire.

Monsieur Jean LAUSSUCQ propose d'adopter le compte administratif de l'état spécial tel que présenté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 012.

Pour: 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

6 - <u>Caisses des écoles – Subvention (792 355,10 euros) pour la mise en œuvre de séjours</u> de vacances. 2022 DASCO 21

Madame le Maire indique que l'ordre du jour, pour l'essentiel, est composé de subventions.

Madame le Maire annonce qu'un montant de 792 355,10 euros est soumis au vote du Conseil d'Arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Madame le Maire rappelle que la Caisse des écoles ne se limite pas à la restauration mais qu'elle a également à sa charge les séjours de vacances à destination des enfants. Elle ajoute que de mandature en mandature, elle a souhaité élargir le champ des séjours et améliorer les conditions d'accès pour les enfants du 7°.

Madame le Maire précise que les années précédentes, hors période de Covid-19, 40 enfants ont pu partir en vacances grâce à des prix préférentiels.

Madame le Maire indique que cette année, la Caisse des écoles recevra au titre de 2021 la somme de 6 384 euros.

Madame le Maire regrette que cette somme soit inférieure à celles versées en 2020 et à 2019 attestant ainsi les difficultés financières auxquelles fait face la Mairie de Paris. Elle précise les lieux sélectionnés pour cet été qui sont Leucate La Franqui dans l'Aude et Chevilly en Bourgogne.

Madame le Maire propose de voter en faveur de cette délibération, en dépit de son faible montant.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 21.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire indique que la délibération sur l'aérogare des Invalides est retirée.

7 - Participations (3 247.510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année. 2022 DSOL 10

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération qui comprend l'attribution de subventions à 6 maisons des Aînés et des aidants au titre des CLIC, les centres locaux d'information et de coordination autorisés à Paris pour l'année 2022.

J 5

Madame le Maire précise que ces Maisons des Aînés sont des dispositifs qui s'adressent aux personnes de 60 ans ainsi qu'aux aidants et indique que ces sujets sont très soutenus par la mairie. Elle souligne que pour l'année 2022, la somme proposée est de 572 848 euros, comme pour 2021.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DSOL 10.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

8 - <u>Subvention (28 000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP.</u> 2022 DSP 9

Rapporteur: Monsieur Olivier LE QUERE

Madame le Maire indique que le point 8 porte une subvention de 28 000 euros à l'association Oppelia et une convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP.

Madame le Maire précise que, compte tenu des délibérations présentées en Conseil d'Arrondissement, le prochain Conseil de Paris ne sera pas un Conseil de Paris politique, mais qu'il se limitera aux subventions pour éviter que certains soient confrontés à leurs responsabilités.

Monsieur Olivier LE QUERE précise que cette subvention de 28 000 euros est accordée à Oppelia, dont la mission est d'effectuer des maraudes dans les stations et gares de la RATP.

Monsieur Olivier LE QUERE indique que les maraudes concernent plus le nord-est de Paris et qu'elles visent à rassurer et tranquilliser les usagers et d'essayer de faire le maximum pour encadrer les usagers de drogues, stupéfiants, qui sont dans les gares et stations parisiennes.

Madame le Maire précise que dans le 7e, deux lignes, la 12 et la 13, sont concernées par les maraudes.

Monsieur Olivier LE QUERE propose de voter pour cette subvention.

Monsieur Alexandre MISSOFFE indique qu'il votera pour mais qu'il est surpris de constater dans l'exposé de Monsieur Olivier LE QUERE que la RATP délègue à une association une compétence qui devrait faire partie du cœur de son activité.

Monsieur Alexandre MISSOFFE demande si la sécurisation des stations est déléguée par la RATP à une association.

Madame le Maire indique qu'il ne s'agit pas de la sécurisation mais qu'il y a dans le métro de plus en plus d'usagers de drogue qui créent des nuisances voire de l'insécurité pour les usagers du métro. Elle ajoute qu'il y a eu plusieurs drames dans les stations, des gens ont été poussés ou des bagarres ont eu lieu qui se sont très mal terminées.

Madame le Maire indique qu'il y a des stations de métro où des jeunes ne descendent plus par peur. La sécurisation est une chose et les maraudes en sont une autre.

Madame le Maire indique que la RATP a une fondation qui permet de prendre en charge les SDF car il y a certains endroits où ils peuvent rester dans les stations de métro, y compris la nuit, pendant la période hivernale.

Madame le Maire précise que là où les usagers ont besoin d'être un peu rassurés et tranquillisés, les maraudes permettent la prise en charge de certains toxicomanes et éviter des rixes

Madame le Maire indique que la RATP a toujours eu des associations de maraudes pour les SDF. Maintenant, ces maraudes sont aussi pour les toxicomanes, car il y a eu beaucoup de drames dans le métro.

Madame le Maire indique que la sécurisation des transports et des stations est une mission dévolue à la police des transports. La tranquillité des transports est une autre mission à laquelle contribuent les associations, notamment par les maraudes.

Monsieur Alexandre MISSOFFE indique donc comprendre que les maraudes sont à destination des toxicomanes et des usagers de drogues et non pas pour la sécurisation et la tranquillité des voyageurs.

Madame le Maire indique que les maraudes servent à la tranquillité des voyageurs en assurant une présence qui permet de rassurer les utilisateurs.

Monsieur Alexandre MISSOFFE répète qu'il ne faudrait pas que cela aboutisse à un cas dans lequel la RATP se décharge de ses missions.

Madame le Maire indique que les maraudes et les actions sociales sécurisent les usagers mais également le public visé par les actions sociales (SDF et toxicomanes) en terme de tranquillité mais pas dans le sens régalien du terme.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DSP 9.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

9 - <u>Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926.294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périsco- laires. 2022 DASCO 7</u>

Madame le Maire énumère les deux associations qui sont subventionnées au titre de 2022 :

- l'association d'anglais, English at School, rue des Saints-Pères, pour une subvention de 18 758 euros ;
- l'association environnementale CPM, Connaître et protéger la nature du Val de Marne, qui font de nombreuses opérations, notamment dans les jardins, pour une subvention de 23 760 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 7.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

10 - <u>Subvention (231 949 euros) convention et avenant n° 1 avec la Fondation Henriette Viollet – Aide aux Familles (7^e) pour la halte-garderie (7^e). 2022 DFPE 92</u>

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la subvention de 231 949 euros, convention et avenant n°1 avec la fondation Henriette Viollet - Aide aux familles pour la halte-garderie du 7e. Elle se félicite que la subvention totale de fonctionnement de 132 676 euros, pour la halte-garderie rue Chomel soit en augmentation de 4 000 euros.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DFPE 92.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

11 - <u>Nouvelles mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel. 2022 DFA 22</u>

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette délibération prévoit l'extension dans le temps du régime d'exception, qui avait été voté précédemment, de la redevance pour occupation du domaine public, initialement prévue entre le 1^{er} mars 2020 et le 15 avril 2021, jusqu'au 18 mai 2021.

Madame le Maire précise que cette extension est motivée par les vagues successives de COVID-19 qui ont entrainé des fermetures administratives d'établissements au-delà du 15 avril 2021.

Madame le Maire rappelle que le secteur de la restauration et de l'évènementiel a perdu 60% de son chiffre d'affaires en 2020. Elle propose à ce titre de voter pour cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DFA 22.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

12 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Michel Frank au 7, rue de Verneuil à Paris 7^e. 2022 DAC 485

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que la délibération soumise au vote porte sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Michel Frank au 7, rue de Verneuil à Paris.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un hommage à l'artiste qui a vécu de 1925 à 1940 dans le 7^e arrondissement. À cette période de sa vie, il aménage une partie du décor intérieur de l'hôtel particulier des Noailles et devient de ce fait l'un des décorateurs les plus recherchés du Tout-Paris.

Madame le Maire précise que son style minimalisme le pousse à concevoir des intérieurs dépouillés aux meubles presque absents, qui ont séduit de nombreuses personnalités, Louis Aragon, Paul Éluard ou encore François Mauriel. Dans l'entre-deux-guerres, il est nommé gérant et directeur artistique de la société Chanaux et Compagnie. Son succès est immédiat, lui faisant bénéficier de nombreuses commandes, notamment des personnalités américaines qui ont fait sa réputation et qui ont consacré sa brillante carrière. Il met tragiquement fin à ses jours à New York, peu après le début de l'occupation allemande. Ses créations sont restées une source d'inspiration pour de nombreux grands couturiers, mais également des antiquaires.

Madame le Maire indique que la Ville de Paris propose d'apposer une plaque commémorative en son hommage au 7, rue de Verneuil, dont le texte est le suivant.

« Ici, a vécu 1925 à 1940 Jean-Michel Frank, 1895-1941, artiste décorateur ».

Madame le Maire indique que la délibération est adoptée.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DAC 485.

W⁹

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

13 - Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens. 2022 DEVE 10

Rapporteur: Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire indique que cette délibération porte sur une convention-cadre relative au suivi des populations des chats libres présents dans les parts, jardins, bois et cimetières.

Madame le Maire donne la parole à René-François BERNARD.

Monsieur René-François BERNARD indique que Paris est très sensible à la question des animaux et que cette question faisait partie des préoccupations que le Conseil d'Arrondissement avait soulevées à l'époque, c'est-à-dire associer la gestion des chats libres à des formules de recours à des associations pour les encadrer.

Monsieur René François BERNARD indique que cela existe dans toutes les villes, pour ceux qui voyagent à Rome, il y a tout un espace qui leur est réservé, et dans lequel ils disposent de nourriture et également de soins, dont la castration.

Monsieur René François BERNARD rappelle qu'il n'y a pas de chats libres sur le Champ de Mars, ce qui est paradoxal, car c'est un espace où il pourrait y en avoir. Tous les chats se réfugient à l'UNESCO.

Monsieur René François BERNARD indique qu'il s'agit d'une convention dont il propose de voter le principe. Elle va figurer au Conseil de Paris.

Monsieur René François BERNARD précise que les groupes politiques du Conseil de Paris ont déposé quelques amendements car cette délibération n'est pas assez complète sur un certain nombre de sujets.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DEVE 10.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

14 - <u>Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027. 2022 DEVE 21</u>

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente cette délibération qui porte sur l'approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027.

Madame le Maire indique être globalement favorable à l'esprit de cette délibération, notamment dans la valorisation de l'alimentation durable, locale et que l'arrondissement respecte les accords de Paris sur le fait d'avoir une alimentation bio de qualité, dans l'intérêt des enfants.

Madame le Maire indique qu'elle demandera des éclaircissements lors du Conseil de Paris, par des amendements, car dans le cadre de cette délibération, l'exécutif souhaite proposer des repas flexitariens, ce qui implique de proposer encore davantage de repas végétariens.

Madame le Maire indique que la Caisse des écoles aurait donc moins de latitude pour avoir le choix d'alimentation et le choix des menus, avec les familles, les parents.

Madame le Maire explique avoir des interrogations sur cet aspect, en avoir parlé avec Emmanuelle DAUVERGNE et des parents d'élèves. Il sort de ces discussions que du fait du coût de la cantine, de nombreux parents d'élèves sont contre ces repas qui s'apparenteraient, en caricaturant à peine, à manger trois graines trois fois par semaine pour 10 euros.

Madame le Maire précise qu'à ce titre, elle propose que le Conseil d'Arrondissement s'abstienne sur cette délibération afin de porter des amendements en Conseil de Paris, et de porter le choix d'une alimentation qui respecte les objectifs de développement durable qui sont consensuels.

Madame le Maire indique que les repas flexitariens ne sont pas dans la COP de Paris et qu'il y a un débat entre diététiciens sur l'intérêt de ce type d'alimentation par rapport à l'âge des enfants.

Madame le Maire indique également ne pas être favorable à cette délibération compte tenu de l'imposition de certains menus qu'elle implique. Elle ajoute qu'il doit y avoir une liberté de choix sur les menus comme c'est le cas aujourd'hui.

Monsieur Jean Christophe POISSON indique que cela entraînerait un décalage énorme entre la réalité des demandes des familles parisiennes vis-à-vis de l'alimentation de leurs enfants à l'école.

Madame le Maire ajoute qu'il n'y a pas d'unanimité chez les parents ni les diététiciens, qu'il n'a pas été démontré qu'être flexitarien était dans l'intérêt des enfants.

Monsieur Alexandre MISSOFFE indique qu'il va s'abstenir, qu'il découvre le concept de flexitarien, et qu'il voit écrit sur son Larousse « Manger de façon raisonnable et raisonnée ».

Madame le Maire indique qu'à la Mairie de Lyon l'utilisation de ce concept dans la restauration scolaire a conduit à retirer la viande, et tous les éléments carnés de la cantine scolaire.

Monsieur Alexandre MISSOFFE s'interroge sur le fait que la Mairie de Lyon peut avoir une définition différente du Larousse sur la notion de flexitarien.

Madame le Maire indique que c'est ce que veut proposer la Mairie de Paris et que ce n'est pas Monsieur Béliard qui est devenu diététicien des enfants.

Madame le Maire ajoute que l'idéologie est en train de prendre le pas sur de très nombreux sujets, et qu'elle ne souhaite pas qu'elle s'impose dans le sujet de l'alimentation.

Monsieur Alexandre MISSOFFE précise qu'il allait s'abstenir parce que les délibérations et les propositions de la Ville, avec des termes creux et des concepts vides, ne servent pas l'intérêt des familles parisiennes.

Madame le Maire propose un vote d'abstention au prochain Conseil d'Arrondissement.

Le conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DEVE 21.

Pour:/
Contre:/

Abstention: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Ne prend pas part au vote: /

15 - Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR). 2022 DPE 4

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens qui traite de la récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DPE 4.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote : /

16 - Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris. 2022 DTEC 7

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Madame le Maire précise que la consultation relève d'une obligation légale pour la révision du plan Climat qui doit commencer en 2022 pour s'achever en 2024.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DTEC 7.

√ 12

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote : /

17 - Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires. 2022 DVD 3

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette délibération comporte toutes les augmentations de stationnement en surface.

Madame le Maire indique qu'elle avait porté un vœu pour que les personnels de santé, compte tenu de la circulation, de l'encombrement, de la réduction des places de stationnement, bénéficient d'une gratuité : le dispositif avait été refusé par l'exécutif.

Madame le Maire précise l'existence de tarifs réduits la nuit, et soulève l'incohérence de cette mesure en ce que même la journée, chacun demeure vulnérable aux aléas des maladies.

Madame le Maire indique que cette délibération revient à créer de nouvelles taxes justifiant l'opposition du Conseil d'arrondissement.

Madame le Maire explique que l'objectif de l'exécutif à terme est de supprimer 70 000 places de stationnement sur la mandature et d'accélérer dans la réalisation de cet objectif.

Madame le Maire indique que cet « accélérateur » selon Madame Olivia POLSKI, était les terrasses éphémères.

Madame le Maire explique qu'il y a des terrasses qui sont à moitié éphémères, à moitié définitives, elle soulève qu'en ce moment, la situation est délicate avec les restaurateurs dès lors où il y a une incertitude sur ce qui est autorisé ou non, éphémère ou non.

Madame Nicole BARTHÉLEMY soutient qu'il n'y a pas d'égalité entre les cafés.

Madame le Maire répond qu'elle a raison et qu'en effet, il n'y a aucune égalité car la possibilité pour un établissement de bénéficier ou non d'une terrasse éphémère dépend pour beaucoup de son emplacement, de la taille du trottoir où il se situe, de la présence ou non de stationnement vélo ou de place de stationnement devant sa devanture... Madame le Maire précise que c'est la Mairie de Paris qui donne l'autorisation formelle.

Madame le Maire soulève qu'elle a obtenu du Conseil de Paris, que le maire d'arrondissement puisse donner son avis sur les demandes qui ont été faites.

Madame Nicole BARTHÉLEMY soulève qu'il y a aussi souvent des gens qui font des pétitions dans les immeubles.

Madame le Maire relève qu'elle reçoit des pétitions tous les jours : 90 % des habitants ne veulent pas des terrasses éphémères en bas de chez eux.

Elle précise que s'agissant des nuisances sonores, elle est intervenue auprès du Préfet de Police : au bout d'un certain nombre de verbalisations, une procédure de fermeture administrative est mise en place.

Madame le Maire rappelle que l'autorisation définitive est délivrée par la Ville dans un contexte où les règles ne sont ni claires ni comprises mais qu'elle veille à trouver un équilibre entre les différentes demandes qu'elle reçoit.

Nicole BARTHÉLEMY précise que depuis un mois, elle s'en occupe régulièrement.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DVD 3.

Pour:/

Contre: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

18 - Exploitation des lavatories à Paris. Avenant n°1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société 2 Theloo. 2022 DVD 13

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire explique que le 7° n'est plus concerné par l'exploitation des lavatories à Paris car le concessionnaire Indigo est sorti du contrat.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DVD 13.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

19 - <u>Création du Pass 2 Roues Motorisés dans les parcs de stationnement. Convention cadre et Tarifs applicables. 2022 DVD 36</u>

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la création du pass deux roues motorisés dans les parcs de stationnement, convention-cadre et tarifs applicables.

Madame le Maire relève que les tarifs sont élevés et que la Marie de Paris a fortement augmenté les tarifs de stationnement dans les souterrains.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DVD 36.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

20 - Vœu relatif à l'abandon du projet « ONE ». V 07 2022 013

Madame le Maire précise qu'il y a deux vœux, un vœu pour le projet dit ONE et un vœu pour la campagne de communication en lien avec la propreté et qu'elle présentera successivement.

Madame le Maire rappelle que cela fait plus d'un an qu'elle se bat contre le projet dit ONE. Ce combat s'est traduit notamment par une importante campagne de mobilisation contre le projet d'abatage d'arbre. Elle ajoute que la Mairie de Paris ne connaît pas le nombre d'arbres abattus à Paris, puisqu'ils sont abattus, ramassés et vendus : il demeure un doute sur l'origine des recettes. C'est l'objectif de moins en moins dissimulé du projet : valoriser l'espace public, tirer des recettes de notre patrimoine commun.

Madame le Maire explique que le projet ONE est un projet global de fermeture totale à la circulation du Trocadéro à l'École Militaire, qui s'accompagnera également de modifications importantes s'agissant des transports en commun.

Elle précise que le travail de coopération entre la Ville de Paris et la RATP n'a pas été conduit, expliquant notamment la situation de blocage dans lequel se trouve ce volet du projet.

Madame le Maire précise que dans l'avis qu'il a rendu récemment sur le projet One, le Préfet de Police s'est opposé à la fermeture de la circulation sur les quais, de part et d'autres du pont d'Iéna, car il s'agit d'axes qui ont été maintenus sous son autorité. Elle ajoute qu'il faudrait que la Tour Eiffel soit considérée comme un monument menacé et que la Préfecture de Police puisse avoir un avis conforme sur tout ce qui se produit dans ses abords.

Madame le Maire ajoute que ce projet contrevient à la charte signée et obtenue avec Bertrand DELANOË qui avait permis de suspendre la commercialisation du Champ de Mars, et introduit dans la gouvernance de l'utilisation du Champ de Mars la Mairie du 7^e et certaines associations.

Madame le Maire ajoute que depuis la mandature de Madame Anne HIDALGO, celle-ci a fait de cette charte et des autres engagements qui avaient pris par son prédécesseur. Elle site à titre d'exemple, il y a quelques années, la mise en place d'une tyrolienne à l'occasion de Roland-Garros, et sans qu'elle n'en soit informée préalablement et tout cela, payant, sans aucune contrepartie pour la remise en état du Champ de Mars à l'issue de la manifestation.

Madame le Maire souligne qu'elle a demandé à Monsieur NADJOVSKI, adjoint à la Marie de Paris de faire une action mais elle n'avait pas de personnalité juridique. Madame le Maire a pu obtenir avec une association de demander une compensation, lorsqu'il y a une dégradation. Madame le Maire précise que suite au dernier événement mondial qui a détérioré le Champ de Mars, elle a obtenu une poursuite de l'organisateur pour indemniser et réparer le site.

N 15

Madame le Maire ajoute que suite à sa demande d'un statut de protection patrimoniale du Champ de Mars auprès de Madame Roselyne BACHELOT, la Ministre de la Culture ne s'y est pas opposée, sous réserve que ce soit la Mairie de Paris qui le demande.

Madame le Maire ajoute qu'elle a étudié la possibilité, pour des sites très stratégiques d'avoir, outre la surveillance des police nationales et municipales, une sécurisation via une sécurité privée. Elle précise qu'elle en a fait formellement la demande au Préfet de Police, afin de sécuriser les accès sur les rues transversales et les abords, notamment pour empêcher les intrusions régulières.

Madame le Maire ajoute qu'une consultation sur Internet de l'ensemble des Parisiens va être organisée avec les maires des 15^e et 16^e arrondissement au sujet du projet One.

Monsieur Alexandre MISSOFFE exprime son souhait de voter le vœu dans la cohérence et la continuité des précédents échanges sur le Champ de Mars. Monsieur Alexandre MISSOFFE rejoint l'argumentation de Madame le Maire, sur la dimension stratégique de sécurité de la Tour Eiffel.

Monsieur Alexandre MISSOFFE indique qu'il y avait une question de répartition dans les services d'intervention rapide, qui ne sont pas les services de sécurité type ENEDIS, qui devaient pouvoir se rendre dans différents coins de Paris dans un délai maximum de 20 minutes dans n'importe quel endroit.

Monsieur Alexandre MISSOFFE relève que si le pont d'Iéna est fermé, la capacité à aller de la rue des Batignolles sur la tour Eiffel dans un délai de 20 minutes ne semble pas être garantie. Monsieur Alexandre MISSOFFE indique qu'il s'agit là d'un point à faire valoir.

Madame le Maire indique que malgré l'abandon de l'abattage des arbres, la mobilisation n'est pas terminée. Elle précise que s'agissant de la délibération qu'elle a fait retirer de l'ordre du jour, la Mairie de Paris a attribué l'Aérogare des Invalides et la sous-dalle sans procéder au déclassement du site. Il est possible de faire annuler l'attribution juridiquement.

Monsieur René-François BERNARD indique que le problème cité par Monsieur MISSOFFE, c'est que les deux casernes, Malar et Dupleix, sont cadrées pour assurer les secours en supplétif d'un côté comme de l'autre du Champ de Mars. Aujourd'hui, la fermeture du boulevard avec des plots, la BRDS a refusé ce système.

Madame le Maire indique qu'elle a soulevé ce point lorsqu'elle a eu pour la première fois le projet et précise que la mobilisation de tous sera requise contre ce volet du projet. Il en va de même s'agissant du projet de création de ZTL, qui revient à fermer la circulation dans les sept premiers arrondissements. Madame le Maire indique avoir reçu le Carré Rive-Gauche, les antiquaires et les habitants qui sont contre cette mesure.

Madame le Maire conclut en annonçant que ce projet ne peut pas être fait en l'état. Il ne s'agit pas d'un aménagement, mais d'une destruction. Elle soumet le vœu au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2022 013.

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

21 - <u>Vœu relatif au lancement d'une campagne de communication sur la propreté à</u> destination des touristes dans le 7°. V 07 2022 014

Rapporteur: Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le vœu qui porte sur une campagne de communication à la demande de la direction de la Propreté.

En matière de propreté, Madame le Maire rappelle que le retour des touristes s'accompagne d'une pression accrue sur l'espace public. Dans ce cadre, le volet sensibilisation n'est pas assez exploitée par les services. L'innovation en matière de propreté est indispensable pour s'adapter aux nouveaux usages : elle rappelle à ce titre qu'elle avait également proposé dans le cadre de la campagne des municipales, l'utilisation de poubelles connectées qui peuvent envoyer une notification aux services lorsqu'elles sont pleines.

Madame le Maire propose donc au Conseil d'Arrondissement de voter favorablement sur ce vœu proposant une campagne de communication renforcée.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2022 014.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire énonce les réunions citoyennes et événements culturels à venir :

- Mardi 17 mai : la réunion des gardiennes ;
- Mardi 17 mai : un vernissage ;
- Mercredi 18 mai : la cérémonie du rituel du thé ;
- Mercredi 18 mai : un apéritif canin où tous les habitants sont invités, avec ou sans chien ;
- Mardi 24 mai à 18H00 : lecture du livre « RACHEL et Sarah BERNHARDT, L'appel à la Tragédie » par Danielle NETTER;
- Mercredi 25 mai : Fête des mères ;
- Jeudi 2 juin à 9H30 : Cours de Yoga avec Sport 7 dans les jardins de la mairie ;
- Du mardi 7 juin au vendredi 10 juin : Le Festival du film, cinéma français dans les jardins ;

- Mardi 14 juin : les Mardis de la science à la Fondation EDF ;
- Mercredi 15 juin : Graine de lecture, avec la librairie Jeux lis là. Il y a un temps parentsenfants autour du livre avec des ateliers ;
- Jeudi 16 juin : le bal des seniors. Nous pouvons venir même si nous ne sommes pas seniors ;
- Mardi 21 juin : prochain Conseil d'Arrondissement.

Madame le Maire annonce que la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Christophe POISSON

Le Mare lu 7e arr ndissement